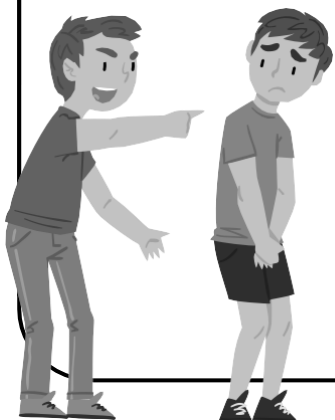


Le harcèlement à l'école

Tous concernés !

Le harcèlement, c'est quoi ?



Un élève est victime de harcèlement ou d'intimidation lorsqu'il est soumis de façon **répétée** à des **brimades** ou des **moqueries** qui créent un sentiment de **mal-être** et de **souffrance**.

Le cyberharcèlement, c'est quoi ?

C'est la **continuité** de ces moqueries ou intimidations **partagées** et **amplifiées** par les **réseaux sociaux**, phénomène de plus en plus répandu.



Je suis parent

Restez vigilants :
parlez régulièrement avec votre enfant de sa **vie à l'école**.



En cas de doute, parlez-en à l'enseignant(e) de votre enfant, au directeur/directrice ou tout adulte de l'établissement.

Ce sont vos interlocuteurs pour évoquer le mal-être de votre enfant.

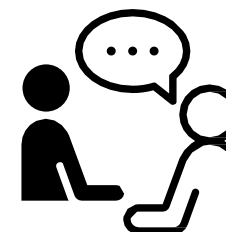
Des personnels présents sur tout le territoire alsacien sont formés au traitement de ces situations.



Je suis élève, victime ou témoin

J'en **parle** à un adulte de l'école ou à un parent ou à n'importe quel adulte de confiance.

Il t'écouterà et t'aidera ou t'orientera vers la bonne personne



Si vous vivez cette situation :

Appelez notre contact académique de proximité au 3018 ou au 0 808 800 184 (plateforme académique)



ou écrivez à nonauharcelement@ac-strasbourg.fr



Pour signaler toute maltraitance, appelez le 119
Vous pouvez également joindre le numéro national souffrance et prévention du suicide selon la situation rencontrée au 3114.